

Vers un nouveau partenariat
Collectivités locales françaises
-
Bailleurs de fonds du développement
et Institutions Internationales

Pré - étude

Agence COOP DEC Conseil

En partenariat avec

L'Association des Jeunes Experts
en Coopération Internationale et Développement
AJECID

Sous la direction de Yannick Lechevallier et Eve Derriennic
Agence COOP DEC Conseil

Date : Juin 2005



AJECID : courrier postal : 30 avenue Gambetta - 75020 PARIS
Courriel : ajecid@yahoo.fr



Agence Coop'Dec Conseil
(ACDC)

SARL au capital de 7500 €
SIRET : **444 247 621 00014** - APE 741G
1 place paul Verlaine - 92100 Boulogne
Billancourt

Organisme de formation
enregistré sous le n°11921442892
auprès du Préfet de la région d'Ile de France

Web : www.coopdec.org

Mél : contact@coopdec.org

Tél : 06-12-72-96-71

AJECID – NOTRE VOCATION

Association française "Loi 1901", l'Association des jeunes experts pour la coopération internationale et le développement (A.J.E.C.I.D.) représente les intérêts des jeunes experts ou de ceux en devenir, souhaitant faire carrière dans la coopération internationale et le développement, aux services d'opérateurs publics ou privés, d'O.N.G., etc.

Nos adhérents sont des jeunes ou futurs diplômés francophones, qui ont moins de 35 ans, et sont spécialisés dans les différentes problématiques de la coopération internationale pour lesquelles ils ont développé un savoir théorique et éventuellement un "savoir-faire" pratique. Ils sont particulièrement sensibilisés aux problématiques bilatérales et multilatérales, en particulier européennes. Nous fonctionnons en réseau entre Paris, Bruxelles, les grandes villes de Province et un certain nombre de contacts au sein d'institutions multilatérales.

Président : Bertrand WERT, ajecid1-bertrand@yahoo.fr
Vice-présidente et trésorière: Aurélie SEVEIGNES, ajecid1-aurelie@yahoo.fr
Secrétaire : Caroline CERF, ajecid1-caroline@yahoo.fr
Site Internet : www.ajecid.org / E-mail : ajecid@yahoo.fr
Adresse postale : 30 avenue Gambetta, 75020 Paris.

AGENCE COOP DEC CONSEIL - NOS REFERENCES

L'Agence COOP DEC Conseil a pour vocation d'accompagner les collectivités et leurs partenaires dans leur cheminement à travers le monde de la Coopération Décentralisée.

Sur 2002- 2005, nous avons accompagné différentes collectivités locales (Conseil Régional Rhône Alpes, Conseils Généraux de Côtes d'Armor, d'Essonne, de Seine Saint Denis, Communauté d'Agglomération de Dijon, Villes de Paris, Bobigny, Sarcelles, Montreuil, ...) dans le cadre du démarrage de leur action internationale, de la mobilisation locale et de la qualification des acteurs de leur territoire et assuré plus de 600 h/j de formation en 2004.

Nous assurons actuellement un accompagnement régulier de plusieurs collectivités (communautés d'agglomération, départements, régions...)

Yannick Lechevallier
Directeur Général
Tél 06 12 72 96 71
contact@coopdec.org
Site Internet : www.coopdec.org
Adresse postale : 1 Place Paul Verlaine – 92100 Boulogne Billancourt

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE	5
BAILLEURS DE FONDS ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES	6
AFD - Agence Française de Développement.....	6
Banque Mondiale	9
BID - Banque Interaméricaine de Développement.....	10
PNUD - Programme des Nations Unies pour le Développement	11
FAO - Food and Agricultural Organisation.....	12
UNESCO	14
Le partenariat EUROMED : quelle place pour les collectivités locales ?	17
Union Européenne - Amérique Latine.....	21
EXEMPLES DE PARTENARIATS	22
Partenariat Marseille – Banque Mondiale.....	22
Partenariats d'Aix en Provence avec l'AFD et la Banque Mondiale	26
Partenariat Blanc Mesnil - AFD.....	28
Partenariat Région Ile de France – AFD.....	29
Partenariat Montreuil - FAO	32
POINTS DE BLOCAGE ET PERSPECTIVES	33
WEBOGRAPHIE.....	35
RÉDACTEURS DE L'ÉTUDE	36

Liste des acronymes utilisés :

AFD : Agence Française de Développement

BEI : Banque Européenne d'Investissement

BID : Banque Interaméricaine de Développement

BM : Banque mondiale

CICID : Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement

CSLO : Civil Society Country Staff (délégués nationaux de la Banque mondiale chargés des relations avec la société civile locale)

DCP : Document Padre de Partenariat

FAO : Food and Agricultural Organisation

GTZ : Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence nationale allemande de coopération)

MENA : Middle East and North Africa, (zone Afrique du Nord et Moyen Orient)

OMD : Objectifs du Millénaire du Développement

PADDY : Programme d'Appui au Développement Durable de Yélimané

PCD : Programme de Coopération Décentralisée (de la FAO)

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RADEEO : Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité d'Oujda

SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle des ambassades françaises à l'étranger

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

CONTEXTE DE L'ETUDE

Les possibilités de partenariats entre les collectivités françaises et les institutions internationales se développent fortement ces dernières années.

Ces nouveaux partenariats s'inscrivent dans un mouvement de multilatéralisation de l'Aide Publique au Développement (les bailleurs de fonds multilatéraux gèrent aujourd'hui 50% de l'APD mondiale). A ce mouvement mondial s'ajoute en France la réforme de la coopération qui a transféré une part considérable de la gestion des FSP (Fonds de Solidarité Prioritaire) vers l'Agence Française de Développement avec laquelle les collectivités françaises sont peu habituées à travailler. Ces changements aux niveaux mondial et national vont obliger les collectivités françaises à se tourner de plus en plus vers les bailleurs de fonds pour financer leurs projets. Or les bailleurs de fonds obéissent à des procédures bien spécifiques que les collectivités locales maîtrisent rarement.

Par ailleurs, les bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale, mais aussi plus généralement les institutions internationales, comme le PNUD, la FAO ou l'UNESCO, développent un discours général d'ouverture à la société civile et aux collectivités locales.

Kofi Anann, secrétaire général des Nations Unies a ainsi déclaré :

« Les Nations Unies n'ont longtemps connu que les Gouvernements. Mais maintenant nous savons que la paix et la prospérité ne peuvent pas devenir réalité sans des partenariats impliquant les gouvernements locaux, les organisations internationales, le monde économique et la société civile. Dans le monde d'aujourd'hui, nous dépendons les uns des autres. »

Cet intérêt retrouvé pour le « local » s'ajoute à une reconnaissance croissante des collectivités territoriales et de leur action sur la scène internationale, qui se trouve renforcée par l'audience de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis).

De nouvelles possibilités s'ouvrent donc aux collectivités locales françaises, non seulement en matière de financement auprès des bailleurs de fonds du développement, mais au-delà en terme de réels partenariats avec l'ensemble des institutions internationales permettant de donner une nouvelle ampleur aux programmes de coopération décentralisée.

* * *

Cette pré-étude n'a pas vocation à répertorier en détail l'ensemble des opportunités de partenariats avec les institutions internationales et bailleurs de fonds du développement. Nous avons souhaité proposer aux collectivités, à ce stade de la réflexion, un ensemble de pistes de travail. Nous nous sommes donc intéressés en priorité aux institutions qui nous semblaient les plus engagées dans des partenariats avec des collectivités des pays du Nord ou du Sud :

- Agence Française de Développement
- Banque Mondiale
- Banque Interaméricaine de Développement
- Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD
- Food and Agricultural Organisation, FAO
- UNESCO
- Union Européenne en Méditerranée : Euromed
- Union Européenne en Amérique Latine

BAILLEURS DE FONDS ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES

AFD - AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

L'AFD intervient pour le compte du Gouvernement français dans les pays de la zone de solidarité prioritaire, notamment en subventions, et d'autres pays émergents essentiellement sous forme de prêts. Elle intervient également dans les Collectivités des départements d'outre mer et du Pacifique. Son action dans les Pays étrangers se caractérise par les principes suivants :

1. Le Plan d'Orientation Stratégique (POS) de l'AFD affirme un **principe de sélectivité géographique, sectorielle et opérationnelle** (limitation du nombre d'opérations financées). Cette démarche, qui s'oppose à un « saupoudrage » de ressources limitées, vise à accroître l'efficacité et l'impact des actions financées. Elle limite les secteurs d'interventions dans chaque pays ainsi que le nombre d'opérations que l'AFD peut instruire chaque année.

La réforme de la coopération, arrêtée en juillet 2004 par le CICID (Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement), conforte le rôle de l'AFD dans les secteurs économiques et sociaux et rappelle l'objectif de sélectivité des actions entreprises. Elle retient **sept stratégies sectorielles prioritaires** :

- l'éducation,
- l'eau et l'assainissement,
- la santé et la lutte contre le SIDA,
- l'agriculture et la sécurité alimentaire,
- le développement des infrastructures en Afrique subsaharienne,
- la protection de l'environnement et de la biodiversité et le développement du secteur productif.

2. L'AFD met en oeuvre les **priorités déterminée dans chaque pays sous l'égide du ministère des Affaires Etrangères**, suivant des axes d'intervention sélectionnés d'après les demandes exprimées, les enseignements tirés des actions passées, les avantages comparatifs de l'expertise française en regard des autres bailleurs de fonds présents sur place. Ces axes d'interventions sont arrêtés en **accord avec les Gouvernements bénéficiaires** et formalisés dans les Documents Cadres de Partenariats (DCP).

Le contenu et la localisation géographique des projets sont définis avec les partenaires par des études de faisabilité réalisées en général par des consultants sélectionnés sur appel d'offres. L'exercice prend particulièrement en compte (i) les **impacts attendus en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, notamment la réalisation des Objectifs du Millénaire du Développement (OMD)** et (ii) les **conditions de durabilité des réalisations**. L'AFD qui intervient en prêts et en dons s'attache avec ses partenaires à évaluer la rentabilité économique (et financière le cas échéant) de ses investissements.

L'AFD et les collectivités territoriales agissent parfois sur de mêmes zones géographiques, dans les mêmes secteurs (aménagement du territoire, développement urbain et local, services sociaux) et travaillent avec des partenaires souvent identiques. Par ailleurs l'AFD et les collectivités territoriales françaises disposent de savoir-faire différents qui sont souvent complémentaires.

L'AFD, consciente qu'elle partage des **objectifs communs** et présente des **complémentarités d'actions** avec les collectivités territoriales françaises, s'intéresse depuis quelques années déjà à leur action en matière de développement.

PRINCIPAUX POINT DE BLOCAGE : LES PROCEDURES.

L'AFD intervient sur prêts ou sur appels d'offres.

En ce qui concerne les **prêts**, la plupart du temps le partenaire étranger n'accepte d'affecter qu'un faible pourcentage du montant total à l'appui à la maîtrise d'ouvrage. Or c'est précisément sur ce point que pourraient intervenir les collectivités françaises.

Concernant les **appels d'offres**, les collectivités locales ne peuvent aisément se porter candidates.

De plus le positionnement institutionnel de l'AFD ne lui permet d'accorder ses financements, à quelques exceptions près, qu'à des maîtrises d'ouvrages locales.

Néanmoins la réforme de la coopération va peut-être offrir de nouvelles possibilités de partenariat entre l'AFD et les collectivités françaises. En effet, l'AFD, chargée d'une partie de l'assistance technique, aura dorénavant accès à des subventions qui étaient anciennement dépendantes de FSP gérés par les SCAC.

EXEMPLES DE PROJETS OU L'AFD COLLABORE AVEC DES COLLECTIVITES LOCALES FRANÇAISES :

L'AFD rencontre souvent des collectivités locales françaises dans les régions où elle est présente. Néanmoins il s'agit le plus souvent de rencontres fortuites et rares sont les véritables cas de partenariat avec des collectivités locales.

On peut citer en exemple un projet de Parc urbain à Gaza où l'AFD a finalisé un projet initié par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

Cette intervention de l'AFD s'inscrit dans une politique de développement des espaces verts menée depuis quelques années par la municipalité de Gaza, avec des résultats spectaculaires. La municipalité souhaite que l'AFD participe au financement d'un parc urbain situé au Sud Ouest de la ville (c'est-à-dire en dehors des zones aménagées au titre du projet de l'AFD) dont l'aménagement a débuté dans le cadre d'un financement de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La participation de l'AFD à la construction du parc de Al Qubba (d'une superficie de 6000m²), projet initié dans le cadre de la coopération décentralisée CUD-Gaza, a fait l'objet d'une requête du Maire de Gaza à l'AFD au mois de mai 2001, à l'issue d'une visite en France au cours de laquelle il avait été reçu par l'AFD. Les représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque se sont de leur côté rapprochés de l'AFD pour soutenir la requête de la municipalité.

Le coût global du projet est de l'ordre de 240 000 Euros, pour trois phases comprenant schématiquement (i) le terrassement et les plantations importantes, (ii) les aménagements d'irrigation et de verdissement, (iii) l'embellissement et la construction d'aires de jeux.

Les travaux de la première phase, réalisés sur un financement de 120 000 Euros de la CUD, sont achevés.

Le budget sollicité par la municipalité (88 000 Euros) devrait permettre de terminer la deuxième phase. La mise en œuvre de ces travaux suivrait une procédure identique à celles des autres composantes du projet (maîtrise d'œuvre confiée à la municipalité, maîtrise d'ouvrage déléguée au PEC DAR et travaux confiés à des entreprises).

L'AFD et la CUD sont chacune partenaires de la municipalité de Gaza mais n'ont pas noué entre elles de relations contractuelles.

Voir également les exemples suivants :

Projet RADEEO à Oujda (Maroc), avec la ville d'Aix en Provence (voir descriptif page 26)

Projet à Debre-Berhan (Ethiopie), avec la ville de Blanc Mesnil (voir descriptif page 28)

Projets à Hanoi (Vietnam) et à Nouakchott (Mauritanie), avec la région Ile de France (voir descriptif page 29)

CONTACT ET RESSOURCES :

www.afd.fr, descriptifs des projets disponibles

En particulier dans la rubrique Publication, voir le communiqué du 31 mars 2005 intitulé « L'AFD renforce ses partenariats avec les collectivités locales engagées dans des actions de coopération décentralisée ».

Jean-Pierre MARCELLI, Directeur Adjoint Afrique Centrale, Australe et Océan Indien, responsable de la coopération décentralisée
MARCELLIJP@afd.fr

BANQUE MONDIALE

Attention cette institution est d'abord une **Banque** qui traite traditionnellement avec les Etats via des programmes de dons et de prêts.

Cependant des ouvertures sont possibles de manières indirectes et via une volonté déclarée depuis dix ans de la Banque Mondiale de se rapprocher de différents interlocuteurs tels que les collectivités territoriales et plus généralement les membres de la société civile¹.

Coopérer avec la Banque Mondiale demande de prendre en compte sa spécificité. Il est d'abord recommandé de bien prendre en compte ce que la Banque fait et ne fait pas : elle **ne fonctionne pas comme un guichet de financement** en faveur des projets conçus par des interlocuteurs de la société civile.

En effet, lorsqu'un gouvernement emprunteur et la Banque Mondiale définissent le contenu d'un projet, ils rédigent un cahier des charges bien précis. Si par exemple une collectivité territoriale ou une ONG est intéressée par ce projet elle sera - sur le plan des procédures seulement- traitée comme le sont les opérateurs ou les fournisseurs de services. Il est donc important pour elle :

- d'assurer une fonction de veille pour identifier les opérations financées par la Banque Mondiale qui entrent dans son champ d'action ;
- d'acquérir au préalable, une bonne connaissance des procédures de passation des marchés ;
- et enfin, de ne pas négliger de faire sa propre promotion, dirigée d'abord vers l'emprunteur et ensuite vers les responsables du projet à la Banque Mondiale c'est à dire auprès des CSLO (Civil Society Country Staff) dans les pays où pourraient se passer un projet. Se sont des personnes déléguées dans les pays pour faire les liens entre société civile locale et Banque Mondiale (Voir la [liste des CSLO](#) sur le site de la Banque Mondiale, rubrique Topics /Civil Society).

Des programmes récents (2005) dans le secteur urbain ouvrent des possibilités aux collectivités territoriales. Les programmes de réhabilitation urbaine et plus précisément les programmes de Cities Alliances (www.citiesalliances.org) sont, à l'initiative de la Banque mondiale et ONU habitat, tournés en direction de la coopération avec les collectivités territoriales.

EXEMPLES DE PROJETS OU LA BANQUE MONDIALE COLLABORE AVEC DES COLLECTIVITES LOCALES FRANÇAISES :

Avec la ville de Marseille, voir descriptif page 22

Avec la ville d'Aix en Provence, voir descriptif page 26

RESSOURCES

www.isted.com : diffuse l'information sur les programmes urbains

www.citiesalliance.org

www.worldbank.org ou www.banquemondiale.org

CONTACTS :

ISTED : Anne CHARREYRON-PERCHET, responsable du département ville

anne.charreyron-perchet@i-carre.net

Bureau européen de la Banque mondiale et Centre Public d'Information de la Banque mondiale : (01) 40 69 30 00

¹ Attention : pour la Banque Mondiale, de même que pour l'Union Européenne les collectivités locales et les ONGs sont souvent englobées dans le terme « d'organisations de la société civile ».

BID - BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT

La BID est née en 1959. C'est la plus ancienne et la plus importante des banques régionales de développement. Elle est le principal bailleur de fonds multilatéraux pour des projets de développement économique, social et institutionnel ainsi que pour des programmes favorisant le commerce et l'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Groupe de la BID se sert de prêts, dons (financés par des fonds fiduciaires), garanties et prises de participation pour financer des programmes de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

L'accord de coopération signé le 30 juin 1997 à Paris entre le ministère français de l'Economie et des Finances et la BID a établi le **Fonds Fiduciaire Français de Coopération Technique** en appui aux activités de coopération de la BID. Suite à un accord signé en 1999 entre le Ministère des Affaires étrangères et la BID, ce premier fonds fiduciaire général a été complété en 1999 par un **volet « développement humain »**.

CARACTERISTIQUES

- Dons à destination des projets, programmes et activités de la BID.
- La demande de financement doit être portée par un chef de projet de la BID.
- Aide liée à 75% (c'est à dire que 75% minimum du montant accordé pour financer un projet de coopération technique doit être destiné à des entreprises françaises et 25% maximum peuvent être dépensés en contrats avec des entreprises locales)
- Les bénéficiaires peuvent être des institutions publiques ou privées dans des pays éligibles
- Projets moyens de US\$150,000.

PAYS ET SECTEURS ELIGIBLES

- Officiellement tous les pays membres de la BID sont éligibles, sans préférence géographique ou sectorielle. (Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Surinam, Trinité et Tobago, Uruguay, Venezuela). Néanmoins les dons financés par des fonds fiduciaires sont généralement accordés en priorités aux pays relativement moins développés (cf. pays soulignés).
- Ce volet finance des services de conseil et de formation dans les **secteurs du développement humain (éducation, formation, santé et coopération institutionnelle) et de la culture (en particulier le patrimoine)**.
- Les activités financées par ce volet développement humain incluent les études de faisabilité, les missions, les formations, les activités, les séminaires, les ateliers, l'appui institutionnel et l'assistance technique.

RESSOURCES :

www.iadb.org : site de la B.I.D, en particulier la liste des [fonds fiduciaires](#)

CONTACTS

Banque Interaméricaine de Développement :

[Carmen San Miguel](mailto:carmens@iadb.org)

carmens@iadb.org

Tel (202) 623 1475

Fax (202) 623 3171

PNUD - PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il relie et coordonne les efforts réalisés aux niveaux mondial et national en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire. Le rôle du PNUD est d'aider les pays en développement à mobiliser et utiliser l'aide internationale efficacement.

La réflexion sur le développement local, la décentralisation et la gouvernance locale est ancienne au sein du PNUD. On peut par exemple citer le programme LIFE (Local Initiative Facility for urban Environment) de 1992 à 1997 qui avait pour but d'appuyer la gouvernance locale dans 12 pays en développement (Afrique du Sud, Brésil, Colombie, Egypte, Jamaïque, Kirghizstan, Liban, Pakistan, Sénégal, Tanzanie, Thaïlande).

Les questions de décentralisation et de gouvernance locale s'inscrivent dans la problématique globale chère au PNUD de « Bonne Gouvernance ».

On peut ainsi lire dans le *Rapport sur la pauvreté* de 2000 la volonté du PNUD de renforcer son appui aux autorités locales car « rapprocher le pouvoir décisionnel des communautés pauvres en déléguant des pouvoirs et des ressources aux collectivités locales peut [...] contribuer à réduire la pauvreté » :

« La gouvernance locale en faveur des pauvres : les réformes négligées

- *Les campagnes de lutte contre la pauvreté ont souvent contourné les autorités locales ou s'en sont désintéressées, ce qui a entravé la capacité d'en faire bénéficier les pauvres.*
- *Il faut renforcer les collectivités locales et faire en sorte qu'elles rendent des comptes à la fois au gouvernement sur la gestion des fonds qui leur ont été alloués et à leurs mandants sur l'usage qu'elles en font.*
- *Bien que cette approche nécessite du temps, des ressources et le renforcement des capacités, les avantages durables pour les pauvres primeront sur les coûts immédiats.* »

Aujourd'hui le PNUD est engagé dans des programmes d'appui à la décentralisation dans 90 pays en développement. On peut lire sur le site du PNUD que la réussite de ces programmes nécessite « la participation de toute la population, particulièrement des pauvres, des femmes, des jeunes et des minorités ethniques, de même que la participation active de nombreux acteurs –autorités nationales et locales, ONGs, groupes communautaires, entreprises privées et bailleurs divers ».

Si le PNUD affirme comme une de ses priorités le renforcement des collectivités locales des pays du Sud, il n'est nulle part fait mention des collectivités locales des pays du Nord et des coopérations qu'elles entretiennent déjà dans certaines zones d'intervention du PNUD.

Néanmoins dans la pratique on peut observer certaines collaborations plus ou moins informelles entre le PNUD et des collectivités locales françaises (par exemple avec le Conseil Régional d'Ile de France à Nouakchott).

RESSOURCES :

www.undp.org

FAO - FOOD AND AGRICULTURAL ORGANISATION

L'agence des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, connaît depuis le milieu des années 90, une restructuration profonde qui l'oblige aujourd'hui, à **repenser les modalités de son action et être en phase avec les évolutions des sociétés.**

Selon le Directeur général de la FAO, Jacques Diouf, la nécessaire réforme de la FAO implique :

- de **décentraliser ses opérations,**
- de simplifier les procédures,
- de réduire ses coûts.

Cette réorganisation doit permettre de **se rapprocher** des problèmes auxquels sont confrontés les populations démunies et d'**être d'avantage à l'écoute des besoins des régions.** Au départ la FAO s'est rapprochée des ONG et des entreprises privées, avant de se tourner depuis peu vers les Collectivités Locales avec lesquelles le partenariat est encore en **phase d'apprentissage.**

Une nouvelle forme d'aide aux pays en développement se met en place au travers de la coopération décentralisée. Il s'agit d'une nouvelle approche dans la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire. La coopération décentralisée intervient dans le cadre d'un contexte international où **société civile et collectivités locales jouent un rôle de plus en plus important, dans la lutte contre la faim et la pauvreté.** Elle établit des liens horizontaux permanents entre collectivités tout en favorisant la participation démocratique, la mobilisation des ressources et l'appropriation par ses citoyens des politiques de développement durable.

Jacques Diouf déclarait ainsi en mai 2003 :

« Nous sommes convaincus à la FAO que la coopération décentralisée peut-être un élément clé de la lutte contre la faim et la pauvreté »

Le **programme de coopération décentralisée de la FAO (PCD), lancé officiellement en 2002,** vise à accompagner les réseaux d'autorités locales entre les pays développés et en développement pour combattre la faim et la malnutrition. La FAO peut fournir une assistance technique dans les pays membres, pour faciliter le développement des projets. Les **bureaux implantés dans chacun des pays** facilitent la gestion et la coordination avec d'autres activités afin d'optimiser l'impact de chaque projet. L'accent est mis sur la collaboration directe de ville à ville, ou de région à région, la FAO faisant fonction de **catalyseur** et apportant son appui externe et ses **conseils techniques.** Dès le commencement d'un projet, et jusqu'à sa fin, la FAO collabore étroitement avec les collectivités locales et les bénéficiaires. Il s'agit de garantir que les propositions des projets soient non seulement techniquement réalisables, mais qu'elles puissent réellement répondre aux besoins des communautés locales et aux objectifs et critères définis par les autorités locales.

La FAO peut apporter :

- des effectifs par sa **présence sur le terrain** dans 131 pays en développement,
- de vastes **connaissances** à l'échelle internationale sur l'agriculture, la nutrition et la sécurité alimentaire,
- une **expertise** et des réseaux internationaux pour le développement rural permettant de réaliser des **études de faisabilité** pour les projets de coopération décentralisée, ainsi que des **évaluations,**
- une expertise technique pouvant aider les gouvernements nationaux et locaux à **rédiger leurs projets** et à concevoir leurs propres réponses en fonction de leurs exigences,
- un **cadre d'action** concerté dans le contexte des Programmes clés de la FAO tels que le Programme spécial pour la sécurité alimentaire qui est opérationnel dans plus de 100 pays,

- un appui pour la **communication au retour** en direction des populations des collectivités engagées dans des programmes de coopération décentralisée.

De leur côté les collectivités locales françaises font bénéficier la FAO de leur présence parfois ancienne dans certaines zones rurales par leurs accords de jumelage ou de coopération et donc d'une bonne connaissance des acteurs locaux. De plus les collectivités françaises peuvent faire profiter la FAO de leur réflexion sur les jonctions zone rurale - zone urbaine et ainsi venir en complément de l'action de la FAO qui est principalement centrée sur les zones rurales.

L'action conjointe entre collectivités locales du Nord et du Sud permet de promouvoir une vaste participation au développement, aux côtés des ONG, du secteur privé et des organismes de recherche, et une meilleure utilisation de toutes les ressources potentielles. Ce processus décentralisé et participatif a pour avantage majeur la création d'initiatives et de politiques qui répondent véritablement aux besoins des plus démunis et qui les responsabilisent, leur permettant ainsi de s'extraire du cercle vicieux de la pauvreté. Les gouvernements locaux jouent aussi un rôle crucial dans la réalisation des Objectifs de Développement du [Millénaire des Nations Unies \(ODM\)](#).

EXEMPLES DE PARTENARIAT :

Projet de développement rural et renforcement des capacités locales à Dessalines (Haïti), avec l'Assemblée des Pays de Savoie

Projet de structuration des filières fermières de production animale dans le Gouvernorat d'Alexandrie (Egypte), avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Projet PADDY à Yélimané (Mali), avec la ville de Montreuil (voir descriptif page 33).

RESSOURCES :

www.fao.org

http://www.fao.org/tc/dcp/index_fr.asp : site du programme de Coopération Décentralisée

http://www.fao.org/tc/DCP/montreuil_fr.asp : présentation du partenariat avec la ville de Montreuil

http://www.fao.org/tc/DCP/savoie_fr.asp : présentation du partenariat avec l'Assemblée des départements de Savoie

CONTACTS :

Gille HIRZEL,
FAO, Chargé d'information Bureau d'Information Régional pour l'Europe
gilles.hirzel@fao.org
(01) 42 75 91 09

UNESCO

L'UNESCO est une agence des Nations Unies dont le mandat porte sur la culture, l'éducation, la science et la communication. L'ambition affichée de l'organisation, à travers ses quatre domaines de compétence, est de « construire la paix dans l'esprit des hommes ». **En tant qu'organisation intergouvernementale, le rôle de l'UNESCO est notamment de définir des normes internationales, de les diffuser et de promouvoir leur application.**

La **Convention du patrimoine mondial**, ratifiée en 1972, fait partie de ces outils normatifs. L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial consacre la reconnaissance de la communauté internationale vis-à-vis de la « valeur universelle » du site et l'engagement de l'Etat concerné à préserver et mettre en valeur ce site.

Les autorités nationales, et notamment les Ministères de la Culture et de l'Education, sont donc les interlocuteurs privilégiés de l'UNESCO. Toutefois, dans le cadre du processus de décentralisation, **les collectivités locales** - en tant que gestionnaires de territoire et opérateurs locaux - **deviennent des partenaires essentiels pour l'application, à l'échelle locale, de ces normes internationales.**

Les projets menés par les Collectivités locales dans le cadre des programmes de coopération décentralisée concernant des sites inscrits au patrimoine mondial, ou susceptibles d'y être inscrits, permettent de démontrer à l'échelle locale la validité des normes mises en place et de mieux connaître les obligations qui en découlent.

Dans tous les cas il faut bien noter que **l'UNESCO n'est pas un bailleur de fonds** et ne peut être co-financeur d'un programme de coopération décentralisée. Ce qu'elle apporte aux collectivités c'est son expertise, son accès direct aux représentants nationaux si cela est nécessaire, sa reconnaissance internationale qui facilite la communication sur les actions entreprises, et un cadre dans lequel l'action des collectivités peut s'inscrire (exemple du programme Val de Loire - Vallée du Fleuve Niger, dans le cadre du programme Fleuve et Patrimoine. Voir le site Internet www.valde Loire.org, en particulier la section « Comprendre » / « Coopération Internationale » / [Développer la coopération de fleuve à fleuve](#) et [Parrainer l'inscription du delta du Niger](#)).

C'est dans cet esprit que l'UNESCO s'est investi dans une série de **projets pilotes**, menés en collaboration avec les collectivités locales, et **soutient activement l'établissement d'accords de coopération décentralisée entre collectivités locales en matière culturelle**, notamment entre Luang Prabang (Laos) et Chinon (France). L'UNESCO a également contribué à **élargir au champ culturel des partenariats existants**, notamment en ce qui concerne la coopération entre Saint Louis (Sénégal) et Lille Métropole (France).

POINTS DE BLOCAGE

L'UNESCO est une agence intergouvernementale et ne peut donc agir dans un cadre bilatéral qui risque de favoriser un pays ou une région. Elle ne peut appuyer un programme de coopération décentralisée que si celui-ci vise à être élargi au-delà des frontières des collectivités concernées afin de bénéficier à l'ensemble du site inscrit au patrimoine mondial ou des sites concernés par le programme en question.

EXEMPLES DE PROJETS :

Chinon - Luang Prabang (Laos)

Depuis 1995, les villes de Chinon et de Luang Prabang (Laos) se sont engagées dans un programme de coopération décentralisée qui a pour ambition de faire bénéficier les acteurs laotiens de l'expérience chinonaise en matière de protection du patrimoine, tout en l'adaptant

aux réalités du pays. La ville de Chinon s'est ainsi engagée dans la conception d'une politique patrimoniale et réglementaire à Luang Prabang.

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise - Porto-Novo (Bénin)

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est engagée dans un partenariat de coopération décentralisée avec la ville de Porto-Novo depuis 1995 et a accompagné la ville dans la création d'outils de gestion urbaine tel que le programme pluriannuel de développement et d'investissement et le plan de développement local pour le vieux Porto-Novo. Le centre historique de la ville, proposé à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, concentre un patrimoine immobilier très diversifié (architecture afro-brésilienne, bâtiment coloniaux, éléments architecturaux vernaculaires, habitat végétal...) sur un site singulier et fragile (plateau en bord de lagune). Les bâtiments sont cependant menacés de détérioration, voire de disparition.

Communauté urbaine de Lille Métropole – Ile Saint Louis (Sénégal)

Suite à l'inscription de la ville de Saint-Louis au patrimoine mondial en décembre 2000, les deux collectivités ont décidé d'inclure un volet « patrimoine » dans leur programme de coopération décentralisée déjà en place.

Saint-Louis fait ainsi l'objet d'un inventaire mené par l'Ecole d'architecture de Lille. Ce volet « patrimoine » passe par l'établissement d'une cartographie numérique afin d'établir un nouveau cadastre. Le développement de ce logiciel de cartographie numérique facilitera la poursuite du programme de protection et de réhabilitation des bâtiments de la ville. Avec l'appui technique de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), l'équipe remplit une base de données taillée sur mesure pour Saint Louis. La LMCU formera les Sénégalais à l'utilisation de ce logiciel qui servira de référence à l'établissement d'un plan de sauvegarde en partenariat avec l'Unesco.

Au Sénégal, une opération de ce type est décidée et financée par l'Etat, mais le suivi quotidien relève de la municipalité. Il est donc important que les acteurs sénégalais puissent travailler ensemble. La Communauté Urbaine de Lille Métropole et l'Unesco se sont employés à faciliter cette concertation entre leurs interlocuteurs respectifs, la ville de Saint-Louis et l'Etat sénégalais. Il ne s'agit pas d'un partenariat formel, mais la Communauté Urbaine de Lille Métropole et l'UNESCO se tiennent respectivement informées de leurs actions et essayent de les coordonner, par exemple par des missions conjointes.

Angers - Bamako (Mali)

Dans le cadre du programme de l'UNESCO « Fleuve et patrimoine » et suite à la Conférence de Paris sur le fleuve Niger, il a été envisagé d'inscrire la Vallée du fleuve Niger au patrimoine mondial. Cette possible « labellisation » par l'UNESCO a inquiété les différentes populations de la vallée du fleuve Niger qui craignaient que l'inscription au patrimoine mondial ne fige la vallée et restreigne son développement.

Le Val de Loire étant inscrit au patrimoine mondial en tant que « Patrimoine vivant » et la ville d'Angers étant jumelée à Bamako depuis plus de 30 ans, les deux collectivités ont décidé d'intégrer à leur programme de coopération un volet lié à cette labellisation et à la conservation de ce « patrimoine vivant ». La ville d'Angers, dont le Maire est président de la mission Val de Loire, a donc décidé d'organiser un colloque (30 et 31 mai 2005) rassemblant les collectivités locales qui ont des programmes de coopération relatifs aux fleuves et au patrimoine. L'objectif est de voir comment les acteurs de coopération décentralisée, chacun dans le cadre de leur programme, peuvent essayer de travailler ensemble sur un programme global de conservation de la vallée du fleuve Niger.

RESSOURCES :

www.unesco.org

www.valde Loire.org, en particulier la section « Comprendre » /« Coopération Internationale »/ [Développer la coopération de fleuve à fleuve](#) et [Parrainer l'inscription du delta du Niger](#)).

CONTACTS :

UNESCO, Relations avec les Collectivités Locales :

Minja Yang, Directrice
01 45 68 45 44
m.yang@unesco.org

Emmanuelle Robert, Chargée de mission
01 45 68 46 19
e.robert@unesco.org

LE PARTENARIAT EUROMED : QUELLE PLACE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES ?

Les relations entre l'Union européenne et les pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée (l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, ainsi que la Cisjordanie et la Bande de Gaza) sont encadrées depuis l'automne 1995 par le processus de Barcelone. MEDA, principal outil financier de ce partenariat, dispose d'une enveloppe financière de 5,35 milliards euros pour la période 2000-2006. Les actions du programme MEDA sont lancées sous forme d'appels d'offres.

Si MEDA autorise la participation des collectivités territoriales, le contenu des projets et les procédures d'appel d'offre sont, d'une manière générale, inadaptés aux collectivités (parmi les obstacles : l'accès à l'information, le montage du dossier, les délais pour répondre, ...).

Certains programmes associés à MEDA tels que Euromed héritage (programme régional pour le patrimoine culturel euro-méditerranéen) ou Euromed jeunesse (programme régional pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes), qui fonctionnent sur appels à proposition, peuvent intéresser les collectivités territoriales. Toutefois, ces programmes s'adressent plus particulièrement aux milieux universitaires et à la vie associative.

Ainsi, depuis l'arrêt dans les années 1990 du programme MED'URBS, destiné aux collectivités, celles-ci ne disposent plus d'instrument financier pour la coopération décentralisée dans la zone méditerranéenne tel qu'il en existe avec l'Amérique latine et l'Asie (URB-AL ET ASIA-URBS). Deux raisons sont invoquées : l'une d'ordre politique (l'instabilité de la région et la timidité des autorités dans le processus de décentralisation), l'autre d'ordre technique (la difficulté pour l'Union Européenne de gérer des projets de plus en plus nombreux).

Aussi, le programme MED-PACT, qui devrait être adopté lors du prochain Comité de Gestion MEDA, le 13 avril 2005, vise-t-il à relancer la coopération décentralisée dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Ce programme se fondera sur les résultats préliminaires de l'initiative pilote de coopération décentralisée, MED'ACT.

LE PROJET MED'ACT : UNE INITIATIVE DE LA COMMISSION EUROMED DES EUROCIÉTÉS

HISTORIQUE DU PARTENARIAT

Eurocités est un réseau d'une centaine de métropoles européennes ayant pour objectif de promouvoir les intérêts et le rôle des villes auprès des institutions de l'Union Européenne.

Se fondant sur les conclusions de la troisième conférence euro-méditerranéenne des ministères des affaires étrangères, qui se tient à Stuttgart en avril 1999, la ville de Bordeaux obtient des instances des Eurocités, en novembre 2000, la création de la commission Euromed qui réunit une cinquantaine de villes de part-et-d'autre de la Méditerranée.

Cette initiative relance le débat sur la place de cette zone dans la construction européenne et sur la continuité des programmes MEDA. Les villes de part et d'autre de la Méditerranée déplorent unanimement l'arrêt des programmes MED'URBS.

Les différentes rencontres de la commission Euromed débouchent sur la définition et la présentation par le maire de Bordeaux, en février 2002 à Barcelone, d'un programme de coopération euro-méditerranéenne entre villes appelé « Pacte Euromed ».

En avril 2002, à Valence, les ministres des affaires étrangères euro-méditerranéens approuvent à l'unanimité dans le cadre de leur plan d'action le Pacte Euromed. Fort de ces encouragements, la commission Euromed des Eurocités décide de mettre en place l'initiative

pilote MED'ACT, financée par MEDA II, et qui impliquera les autorités territoriales dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes régionaux 2005-2006.

Axes d'action

Les huit axes prioritaires sont : le renforcement de la gouvernance locale, la mobilité urbaine, la gestion durable de l'environnement urbain, la culture et le patrimoine, les stratégies de développement des villes, les nouvelles technologies de l'information comme outil de développement local, la cohésion sociale des villes, l'urbanisme et le logement.

Chaque projet met en lien deux villes de l'Union Européenne avec au minimum deux villes des pays tiers méditerranéens (soit de quatre à six villes par projet).

Réalisation et financement

La réalisation réussie des deux projets pilotes, financés jusqu'à 100% des coûts, est la condition préalable à la mise en oeuvre du programme.

Les montants des financements pour le Pacte sont de 1.000.000 euros maximum par projet et de 100.000 euros à 250 000 euros par ville.

Les activités sont gérées, proposées et mises en oeuvre par les participants eux-mêmes.

Choix des projets pilotes

Les deux projets pilotes, qui se déclinent en deux phases, sont les suivants :

Volet 1 : Cultures urbaines euro-méditerranéennes <i>Coordination générale : Bordeaux</i>		
Phase	Coordination	Partenaires
Phase 1 (07/2003–06/2004)	Bordeaux	Byblos, Tunis, Venise
Phase 2 (-)	Barcelone	Alexandrie, Casablanca, Fès, Salonique, Strasbourg

Volet 2 : Développement urbain durable <i>Coordination générale : Rome</i>		
Phase	Coordination	Partenaires
Phase 1 (02/2004– 02/2005)	Rome	Sfax, Mahdia, Bosra, Bruxelles
Phase 2 (-)	Gênes	Amioun, Sidi Abdellah, Marseille

LA MISE EN OEUVRE DU PROJET PILOTE PAR LA VILLE DE BORDEAUX

Objectifs

Promouvoir les échanges d'expériences et transferts de savoir-faire et favoriser le développement des capacités culturelles, patrimoniales et historiques des pays du Sud.

Activités

Quatre villes pour quatre projets culturels :

- à Bordeaux (du 10 au 15 novembre) : création d'une semaine culturelle euro-méditerranéenne pendant le festival Novart, consacré au spectacle vivant, pour découvrir des artistes de Byblos, Tunis et Venise ; organisation d'un débat télévisé à

France 3 Aquitaine Bordeaux sur la place de la culture dans le contexte euro-méditerranéen en présence des maires des quatre villes partenaires.

- à Tunis (16 et 17 avril 2003) : organisation d'un colloque sur la question du théâtre et de la création dans le dialogue des cultures euro-méditerranéennes.
- à Venise (du 28 au 30 novembre 2003) : rencontre des acteurs de la réhabilitation patrimoniale du pourtour méditerranéen lors du neuvième salon du patrimoine et des biens culturels.
- à Jbeil-Byblos (2 et 3 avril 2004) : relance du tourisme et des métiers d'art par la création et l'inauguration de deux sites spécifiques dans le cadre de la réhabilitation de la ville, le Centre d'accueil touristique et le Centre des métiers d'art.

Conséquences du projet en terme de :

- formation théâtrale : le TNBA à Bordeaux et l'ISAD à Tunis ; Byblos et Venise vont les rejoindre.
- spectacle vivant : collaboration entre le Byblos Festival et les Grandes Traversées (Bordeaux).
- économie : organisation d'une semaine libanaise à Bordeaux en 2006 (sur financements privés).
- musiques nouvelles : collaboration de la Zico House avec de jeunes DJ bordelais.
- accompagnement médico-social : collaboration entre la Villa Pia à Bordeaux et Byblos.

Résultats

Les objectifs fixés ont été globalement atteints dans la mesure où toutes les opérations ont été achevées, dans le respect des budgets attribués.

Budget

Le budget pour ces quatre projets s'est élevé à 601.501 euros, comprenant le coût des opérations menées dans les villes de Bordeaux (124.117 euros), Byblos (104.448 euros), Tunis (88.150 euros) et Venise (171.306 euros), ainsi que les frais de gestion et d'audit (113.480 euros).

Ces projets ont été cofinancés par la Commission Européenne à hauteur de 421.000 euros, la Ville de Bordeaux (82.745 euros) et la Ville de Venise (97.578 euros). Les villes de Byblos et de Tunis, pour leur part, n'ont pas contribué au financement du projet.

Au regard du budget initial, d'un montant de 711.148 euros, les opérations ont été correctement évaluées.

Délais de mise en oeuvre

Le dossier a été déposé en mars et agréé en juillet 2003. Le délai d'un an pour mener à bien le programme a été jugé insuffisant, compte tenu des aléas de la vie politique (élections, procédures, ouvertures de comptes, mise en oeuvre des paiements, obtentions d'accords divers et très variés selon les pays). Selon la collectivité, ce type de projet nécessitait un délai total de 18 mois.

Mobilisation de la collectivité française

La Mairie de Bordeaux a été mobilisée par son Maire, Alain Juppé, la conseillère municipale en charge des politiques méditerranéennes, Sonia Dubourg-Lavroff, la Direction Générale des Affaires Culturelles et la Direction Générale des Relations Internationales et les Finances.

Les avantages du partenariat

La collectivité met en avant la richesse de l'échange. L'implication dans des projets européens a apporté une réelle occasion d'apprendre et de mieux travailler, tant pour la collectivité que pour la personne en charge du dossier.

Les difficultés du partenariat

Sur les aspects pratiques, la collectivité s'est adaptée et les difficultés ont été pour l'essentiel surmontées :

- sur le plan financier, la collectivité a du faire face, après la mise en route du projet, au blocage du versement des fonds européens en raison du contentieux avec Med'Urbs. Une autre difficulté a été de faire changer la relation des acteurs à l'Union Européenne, perçue comme un « guichet de banque » et non comme un réel partenaire dans la mise en oeuvre du projet.
- sur le plan des procédures, la Direction Générale des Finances s'est mobilisée pour trouver les meilleures solutions.

En revanche, des points de blocage subsistent, sur le plan psychologique, en raison de :

- la résistance au changement ou à la différence dans la culture administrative ;
- la difficulté de faire prendre conscience de l'enjeu et de la pertinence de l'action culturelle internationale, vécue comme un obstacle supplémentaire, et non comme une chance, ou perçue comme d'ordre folklorique ou exotique. Ainsi, les voyages, les visites et les rencontres n'ont pas toujours suscité un grand intérêt.

RESSOURCES

Programme MEDA

Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
14 Place de Louvain 14 - 1000 Bruxelles.

<http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>

Site de l'Union européenne : http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/med/index_fr.htm

Portail du commerce extérieur de la France : <http://www.dree.org/euromed>

CONTACTS

Corinne BALLEIX - Coopération institutionnelle - Programmes MEDA-ALA-FED

Tel : 00 (32) 2 229 84 69 - corinne.balleix@diplomatie.gouv.fr

Projet MED'ACT

Mairie de Bordeaux

Direction générale des affaires culturelles

Hôtel de ville - Place Pey Berland - 33000 Bordeaux

Téléphone : 05 56 10 20 51

Site internet : www.mairie-bordeaux.fr

Brigitte Beau-Poncie – Action culturelle internationale b.poncie@mairie-bordeaux.fr

UNION EUROPEENNE - AMERIQUE LATINE

L'Union Européenne a opté pour une initiative de coopération à caractère décentralisé, en 1995 : le programme URB-AL. Soutenant l'échange de savoir-faire entre les villes de trente-deux pays issus des deux continents, cette initiative européenne s'affirme comme la concrétisation d'une volonté politique. La Commission Européenne a choisi de s'appuyer sur un acteur omniprésent du développement durable et social et tout particulièrement en Amérique Latine, la ville. La Commission Européenne a donc choisi d'articuler son action vis à vis de cet espace, centre de nouvelles préoccupations, à une problématique au cœur de la pensée contemporaine, la prise en compte du local et de l'urbain. Faire se rencontrer les dirigeants locaux, les administrations afin de développer et de faire naître de nouvelles stratégies fortes du savoir-faire et de l'expérience d'une autre ville au prise avec un environnement à la fois différent mais parfois aussi concomitant.

En comparaison avec d'autres zones géographiques, l'Amérique Latine ne constitue pour autant pas une zone prioritaire de la coopération européenne. Sur 9,3 Millions d'Euros prévus en 2000, cette zone n'a reçu que 429 millions soit un peu moins de 4%.

Le financement de la coopération décentralisée (ligne budgétaire B7-6430) est intégré à la ligne de cofinancement ONG. Cet état de fait a contribué à la marginalisation de la coopération décentralisée en lui donnant le statut d'instrument. Depuis sa création, en 1992, cette ligne de financement a dépassé la dotation de 4 millions d'Euros. Ce constat est à nuancer par une récente décre du budget annuel qui s'est accentuée en 2000 passant à 3 millions d'Euros. Le manque de moyens intrinsèques opérationnels souligné par plusieurs rapports officiels ou indépendants renforce une impression mitigée face à la forme décentralisée de la coopération.

PROGRAMME URB-AL : PROJET EUROPEEN DE COOPERATION DECENTRALISEE

Le réseau URB-AL regroupe 3 types d'acteurs : collectivités locales de dix-huit pays d'Amérique Latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador, Uruguay, Venezuela) ainsi que les quinze pays membres de l'UE avant élargissement, la Commission Européenne et des acteurs administratifs. La première phase a permis l'implication de 650 villes et régions et d'une centaine d'autres acteurs locaux d'Europe et d'Amérique latine ainsi que plus de 1200 « *cas de participation* » pour la mise en oeuvre d'une cinquantaine de projets communs.

On se trouve actuellement dans la finalisation de la seconde phase du programme. La première phase du programme ayant touché à sa fin, six réseaux restent en place :

- Réseau 6 « Environnement urbain » coordonné par Malaga (Espagne)
- Réseau 9 « Financement local et budget participatif » coordonné par Porto Alegre (Brésil)
- Réseau 12 « Promotion des femmes dans les instances de décision locales » coordonné par Barcelone (Espagne)
- Réseau 13 « Ville et Société de l'information » coordonné par Bremen (Allemagne)
- Réseau 14 « Sécurité citoyenne dans la ville » coordonné par Valparaiso (Chili).

REFERENCES

Site de l'Union Européenne : www.europa.eu.int
Site Europaid : www.europaid.eu.int
Site URB-AL : www.urbal.eu.int

BERTHOMIER M., *Rapport sur la coopération décentralisée avec l'Amérique Latine*, Ministère des Affaires Etrangère, Paris, septembre 1996.

SIMON A., « *Coopération décentralisée : Comment institutionnaliser une nouvelle approche de lutte contre la pauvreté et de développement local dans les systèmes de gestion de la Commission européenne?* » (Document de réflexion ECDPM 17). Maastricht, 2000

EXEMPLES DE PARTENARIATS

PARTENARIAT MARSEILLE – BANQUE MONDIALE

La Ville de Marseille est une ville de 800 000 habitants. Les raisons qui ont incité une ville comme Marseille à conclure des accords de coopération sont multiples : d'ordre économique, social, politique, historique, etc.

Ainsi, la Ville ne situe pas uniquement son action au Nord mais également au Sud grâce à sa politique euroméditerranéenne, qui, depuis 1998 positionne Marseille au cœur d'un réseau de villes euroméditerranéennes.

Entre 1981 et 2004, la Ville de Marseille a signé 28 accords de coopération. Ces accords de coopération s'inscrivent dans des domaines d'interventions techniques très précis comme : la planification urbaine, la gestion des risques, l'eau, la santé, l'environnement et la culture.

Les relations internationales de la Ville de Marseille se découpent de telle manière :

- 70% des activités représentent la coopération technique (bilatérale et multilatérale). Le domaine privilégié est la gestion urbaine (domaine de compétences des communes française et tout particulièrement de la ville de Marseille qui souhaite devenir la ville référente de ce secteur en méditerranée)
- 30% d'échanges culturels, travail avec les consulats et autres activités plus protocolaires.

Le 24 juin 2002 est approuvé le protocole d'accord entre la ville de Marseille et la Banque Mondiale. La création d'un poste spécifique de Chargé de Mission au service Relations Internationales de la ville de Marseille a été votée pour la mise en œuvre.

- Etat de la décentralisation dans les pays d'intervention :

Dans les pays du Sud où la ville de Marseille est présente, le processus de décentralisation est souvent peu avancé mais se trouve parfois déclenché ou amplifié par le projet de coopération décentralisée en question. Lorsque le processus de décentralisation n'a pas encore démarré il est difficile de trouver des experts locaux. Les spécialistes sont la plupart du temps logés dans les ministères. Au Moyen Orient, les villes ont peu de responsabilité. Par exemple les villes libanaises n'ont pas pu signer la Charte de coopération avec la Banque Mondiale. **La coopération avec la Banque Mondiale permet d'avoir une influence sur les gouvernements nationaux afin qu'ils modifient la législation en faveur du processus de décentralisation.** Dans ce cadre, des projets de grande ampleur et surtout de bonne qualité seront plus aptes à générer ce mouvement de décentralisation (formation d'experts et techniciens territoriaux, locaux) et seront reproductibles dans le pays, ce qui s'avère plus difficile pour des projets de petite ampleur.

LE PARTENARIAT

- Historique :

A la suite de discussions préliminaires ainsi que d'une mission organisée par la Vice Présidence Europe de la Banque Mondiale, il est apparu qu'il y avait un **intérêt commun à développer un partenariat actif entre la Banque Mondiale et la Ville de Marseille**. Le protocole d'accord qui en découlé a pour but de renforcer la coopération dans le domaine de la stratégie et du développement urbain dans la région Afrique du Nord et Moyen Orient.

La ville de Marseille a ainsi développé conjointement avec des organismes qui lui sont liés certaines expériences dans la résolution de problèmes de développement local qu'elle est prête

à faire partager avec les villes méditerranéennes (dans lesquelles certains problèmes urbains similaires ont été rencontrés). De même, elle est intégrée à de nombreux réseaux de villes européennes qui lui permettent de mobiliser les compétences de ces autres villes.

La Banque Mondiale dont la mission est de lutter contre la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des populations des pays en développement affirme une double orientation :

- la volonté de développer l'économie de la connaissance comme levier des politiques de développement
- un intérêt marqué pour l'action qui pourrait être menée au niveau infra-national (et en particulier dans les villes) dans la lutte contre la pauvreté dans un contexte général de renforcement des pouvoirs locaux au Sud.

o Budgets moyens et durée des projets :

- durée moyenne d'un an et plus comprenant un suivi plus long des projets ;
- budget dégagé : hors projet²: 300 000 euros par an (40% Banque Mondiale, 60% ville de Marseille)

o Mobilisation de la collectivité dans le partenariat avec le partenaire :

Le partenariat Ville de Marseille - Banque Mondiale s'est concrétisé, en premier lieu, par l'organisation à Marseille de trois conférences (en 2002, 2003 et 2004) sur « l'économie de la connaissance au Moyen Orient et en Afrique du Nord ».

Les autres points de coopération entre la Ville et la Banque Mondiale se situent en priorité dans les secteurs du financement des collectivités locales, de la gestion urbaine et municipale, des transports et du développement local, dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient.

Dans ce cadre trois types de coopération sont envisagés :

- Développement des partenariats techniques entre ville et Banque sur des projets urbains dans les villes de pays de la région Afrique Nord Moyen Orient appuyés par la Banque Mondiale
- Actions de formation ciblées de cadres territoriaux locaux
- Actions d'échanges d'information et de promotion des méthodes et approches de développement économiques et social des villes.

Il est bien stipulé dans l'accord que la Banque Mondiale et la ville de Marseille chercheront à coopérer sur des programmes et projets présentant **un intérêt mutuel** et, lorsque cela sera dans l'intérêt des programmes et projets considérés en impliquant d'autres intervenants. D'ailleurs elles ont décidé de mettre en place à Marseille, **une structure commune** qui est chargée d'animer et de coordonner les activités du « réseau urbain Europe-MENA ». Elle sera placée sous l'autorité d'un comité de pilotage composé de représentants de la Ville de Marseille, de villes des rives Nord et Sud de la Méditerranée et de la Banque Mondiale.

Ainsi, la Banque Mondiale développe des propositions communes dans les secteurs d'intérêt commun, propose des échanges d'informations et de connaissances, aide à identifier des synergies avec de nombreuses organisations et initiatives internationales, participe à l'organisation de colloques, propose de collaborer sur des projets concrets et des stratégies de développement urbain financés par la Banque.

En ce qui concerne la ville de Marseille, elle apporte son expertise dans les projets urbains financés par la Banque (sur la même zone), organise des colloques et séminaires comme ceux sur le thème de la stratégie de ville organisés à Marrakech (décembre 2004) et Damas (janvier 2005).

² soit, hors partie opérationnelle.

Activités menées :

- Construction et consolidation d'un réseau ouvert de villes et institutions au Nord et au Sud du bassin Méditerranéen qui souhaite participer à des programmes de développement avec la mise en place d'une Charte de coopération entre la Banque Mondiale et les villes de Méditerranée contactées par la Ville de Marseille.
- Création d'un site web et organisation de vidéo-conférences dans le but d'informer et offrir une base de connaissances internationale sur différents thèmes concernant la stratégie urbaine.
- Renforcement des centres de formation des élus et cadres des collectivités territoriales des Etats du Sud avec l'appui des centres de formation européens partenaires.
- Mise à disposition d'experts, d'institutions et d'expériences significatives dans le domaine de la gestion et du développement urbain (de l'identification au suivi).

Avantages du partenariat :

Ce co-pilotage et partenariat entre la ville et la Banque Mondiale permet de traiter des projets d'une ampleur plus importante ainsi que sur une durée plus longue.

Ce partenariat révèle cette nouvelle volonté des bailleurs de fonds multilatéraux de travailler avec des collectivités (élan nouveau pour la Banque Mondiale). En effet, ils y trouvent la proximité dans les relations avec les partenaires sur place, un appui technique certain notamment en politique et stratégie de ville ainsi qu'un appui au montage de dossiers et donc de projets.

Le partenariat avec la Banque Mondiale facilite la mise en place de projets avec d'autres bailleurs de même gabarit (AFD, BEI, Commission Européenne, GTZ...). Afin de tous les réunir une session spéciale bailleurs de fonds a été organisée.

Points de blocage surmontés :

La recherche d'autres partenaires financiers notamment pour la phase de réalisation des projets n'est pas toujours prise en charge par la Banque Mondiale ; celle-ci fonctionnant par fonds fiduciaires, la mise à disposition d'une enveloppe financière pour de petits projets permet de lever le problème.

Le partenariat reste jeune et demande une importante communication et la mise en place d'une confiance certaine entre les différentes parties.

Dégagement d'un rôle précis de la Ville de Marseille : appuyer les villes partenaires dans une optique technique et en coopération avec les activités de la Banque Mondiale et créer un lien entre les villes au Nord (réseau urbain piloté par Marseille comprenant la ville de Barcelone, de Lyon et de Gênes pour l'instant, les demandes se multipliant) et au Sud du Bassin Méditerranéen

Points de blocage à surmonter :

Le volet opérationnel de la Banque Mondiale n'a été que peu décentralisé sur Marseille (1 personne sur 8) et on note un manque de moyens humains localement (trop encore sur Washington).

Il est également craint parfois un manque de communication entre villes et bailleurs de fonds qui vont avoir tendance, après que la ville a ouvert son réseau, à se « servir » et se partager entre bailleurs les projets à réaliser. La ville doit donc tendre vers une plus grande reconnaissance de son rôle et de ses compétences afin de ne pas rester de côté à ce moment là.

En outre, ce style de partenariat reste abordable pour les grande villes ou réseaux de villes mais plus difficilement pour les petites collectivités.

CONTACTS

Michelle REYNAUD, Clotilde BOUTROLLE
Direction des relations internationales, Ville de Marseille
Palais du Pharo – 58, Bd Charles Livon 13007 MARSEILLE
Tel : 04 91 14 64 53 Fax : 04 91 14 65 01

mreynaud@mairie-marseille.fr
cboutrolle@mairie-marseille.fr

Gilles PIPIEN

Sr urban Specialist

Banque Mondiale - Villa Valmer- 271 Corniche Kennedy 13007 MARSEILLE

Tel : 04 91 99 24 47 Fax : 04 91 99 24 79

gpien@worldbank.org

PARTENARIATS D'AIX EN PROVENCE AVEC L'AFD ET LA BANQUE MONDIALE

Aix-en-Provence est une commune de 134.222 habitants.

La volonté clairement exprimée par Mme le Député Maire est de renforcer la promotion de la ville et de développer des actions à l'international. A cet effet elle a chargé Bruno Genzana, Adjoint au Maire, de la délégation au Tourisme, à la Promotion Nationale et Internationale de la ville et au Festival International d'Art Lyrique et Pierre-Joseph Baumel, Conseiller Municipal, de la délégation des Relations Méditerranéennes.

Leur action s'appuie sur un service municipal - la Mission Relations Internationales et Européennes - chargé de coordonner, favoriser, animer et instruire les projets de l'institution municipale. Une participation aux réseaux professionnels est systématisée.

LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS MULTILATERAUX

Deux projets impliquent la ville d'Aix en Provence avec des bailleurs internationaux, l'un avec l'AFD et l'autre avec la Banque Mondiale.

- o Dates des accords de coopération :

1998 : accord avec la ville d'Oujda au Maroc où l'AFD est également présente dans le cadre de son projet RADEEO

2003 : accord avec Baalbeck et le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques (17 villes au Liban, en Syrie et Jordanie) dont la Banque Mondiale est partenaire.

Les différents projets concernent les secteurs d'activité suivants :

- eau et assainissement dans le cadre du partenariat entre la régie des eaux d'Aix en Provence et la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité d'Oujda (RADEEO)
- conservation du patrimoine et tourisme dans le cadre du partenariat avec Baalbeck et le réseau des Villes Historiques et Archéologiques
- ces deux projets comprennent un volet général de gestion urbaine dans une logique d'accompagnement à la décentralisation et d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Aix en Provence – AFD, coopération avec la ville d'Oujda (Maroc) :

Se sont mis en place simultanément une coopération entre la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité d'Oujda (RADEEO) et celle d'Aix-en-Provence, et le financement par l'AFD d'un programme d'assainissement dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à la RADEEO (projet divisé en trois tranches s'étalant de 1999 à 2005).

La ville d'Aix-en-Provence et l'AFD ne travaillent pas formellement ensemble mais se tiennent respectivement informées de l'avancée de leur projet.

Ainsi en février 2004 l'AFD a assisté à la réunion entre la RADEEO, la régie d'Aix en Provence et le SCAC où se discutent les axes de coopération entre les deux régies des eaux. Le rapport de la dernière mission de supervision de l'AFD en février 2005 note la qualité de l'appui de la Régie d'Aix-en-Provence à la régie d'Oujda dans le cadre de la coopération décentralisée. De son côté la régie d'Aix-en-Provence transmet ses expertises et ses rapports de missions à l'AFD.

Aix en Provence – Banque Mondiale, coopération avec Baalbeck (Liban) dans le cadre du Réseau des Villes Historiques et Archéologiques :

Le partenariat n'est pas à l'origine de la ville d'Aix en Provence, celle-ci a été amenée à y prendre part après une démarche de la ville de Baalbeck dans le cadre de sa recherche de fonds pour les différents projets de développement liés à ce réseau de villes historiques

(sensibilisation des populations à l'héritage culturel, historique, archéologique ; création de Bureaux municipaux de développement touristique, formation de personnel pour mettre en valeur le patrimoine des villes du réseau).

Aix en Provence est ainsi la première ville de la rive Nord de la méditerranée à être entrée dans ce réseau de villes historiques et archéologiques pour apporter un appui aux villes du réseau situées sur la rive Sud de la méditerranée. Depuis plusieurs villes se sont déclarées prêtes à assister le réseau, notamment Bordeaux, Marseille, Fréjus, Nîmes, Dignes les Bains, Alicante, Palma de Mallorca, Barcelone, Fontaine l'Evêque, Orvieto, Fasano, Cosenza, Venise.

o Avantages du partenariat :

Il apparaît évident qu'un appui institutionnel par des bailleurs de cette importance permet des projets de plus grande ampleur, sur une durée plus importante. La ville doit ensuite faire le choix de sa place et de son rôle dans le secteur des relations internationales : projets de grande ampleur ou micro projets de proximité.

La mairie d'Aix en Provence possédant un service de relations internationales limité, aucun partenariat de longue durée (fixe) n'a encore été prévu avec un de ces bailleurs multilatéraux. En effet, ceux-ci possèdent des secteurs d'activité bien précis dans lesquels les actions territoriales peuvent ou non s'insérer. Pour l'instant le partenariat se base sur une complémentarité entre technique et financements. Le développement de ce type de partenariat nécessiterait un service de relations internationales plus important.

CONTACTS

Mairie d'Aix-en-Provence, 13616 Aix-en-Provence Cedex1
Site web de la ville : www.mairie-aixenprovence.fr

Maryse JOISSAINS MASINI - Cabinet du Maire,
Secrétariat : Tél. 04 42 91 91 71 Fax 04 42 91 91 48

Michèle COUETMEUR (Relations internationales)
E-Mail : couetmeurm@mairie-aixenprovence.fr
Tel : (00 33) 4 42 91 99 30 - Fax : (00 33) 4 42 91 90 54
Tel portable : 06 81 69 79 77

Responsable AFD du projet RADEEO :
Nicolas FORNAGE, agence de l'AFD à Rabat
162, avenue Imam Malek - Route des Zaêrs - Rabat Souissi - MAROC
Tél (212 37) 63 23 94/95 - Fax (212 37) 63 23 97 - E-mail : afdrabat@ma.groupe-afd.org
www.afd.fr, descriptifs des projets disponibles

BTVL - Bureau Technique des Villes Libanaises (chargé de l'animation du réseau des Villes Historiques et Archéologique)
Directeur : Bechir ODEIMI
Municipalité de Jdeidé-Matn
BP 70-675 Antélias-Liban
Tel : + 961 (1) 901 650
www.bt-villes.org

PARTENARIAT BLANC MESNIL - AFD

CONTEXTE DU PARTENARIAT

Date : Le protocole d'accord entre la ville du Blanc Mesnil et Debre-Berhan en Ethiopie a été signé en 1991 et portait sur les déchets, les latrines et l'assainissement.

Collectivité territoriale française : La ville du Blanc Mesnil, en Seine-Saint-Denis (93), compte 48 000 habitants. Son budget annuel est de 115 millions d'euros.

Collectivité partenaire : La ville de Debre-Berhan est située à 130km au nord d'Addis-Abeba. Les ressources de ses 60 000 habitants proviennent essentiellement de l'agriculture et de quelques entreprises (textile, minoterie, tannerie). Ses principaux handicaps sont le manque d'infrastructures, notamment en ce qui concerne le réseau d'approvisionnement d'eau potable.

Objet de la coopération : La ville de Blanc Mesnil s'est impliquée dans la réhabilitation du réseau d'eau potable de la ville (installation d'une pompe neuve, fournitures de nouveaux tuyaux, construction d'un château d'eau...).

Historique du partenariat : L'AFD, alors en quête de projets à financer en Ethiopie, s'est intéressée à ce projet et a contacté elle-même la municipalité française. L'AFD avait alors un bureau à Addis-Abeba, fermé depuis.

Le partenariat a commencé en 1999-2000 : la ville du Blanc Mesnil continue alors ses actions, tandis que l'AFD est chargée de la maintenance des réseaux. Le programme devrait prendre fin en 2005.

MODALITES DU PARTENARIAT

Engagement du bailleur : L'AFD finance le projet à hauteur de 4,5 millions d'euros via des dons, et en est le maître d'œuvre, en cofinancement avec l'Etat régional où se situe la ville de Debre-Berhan. Le Blanc-Mesnil intervient comme bailleur de fonds, mais aussi, par l'envoi de chargés de mission, pour l'appui à la maîtrise d'ouvrage.

Relations collectivité territoriale / bailleur : La coopération entre Le Blanc Mesnil et l'AFD s'est très bien déroulée, aucun problème de mise en œuvre du partenariat n'a été relevé. La présence d'un chargé de mission mandaté par la ville du Blanc Mesnil a grandement facilité la coopération entre les deux entités.

Formalisation : Aucune formalisation n'a été établie : seuls des échanges de courrier constituent la base du partenariat.

Résultats du partenariat : Ce partenariat va permettre à la ville de Debre-Berhan de pouvoir faire face à ses besoins en eau potable pour les 20 prochaines années.

CONTACTS

Ville du Blanc Mesnil :

www.blancmesnil.fr

sur le jumelage consulter : <http://www.blancmesnil.fr/index.php?nkv=cGFnZT01MQ>

Maire : Monsieur Daniel Feurtet

place Gabriel Péri - 93156 Le Blanc-Mesnil Cedex - Tél : 01 45 91 70 70

Responsable : Joel Le Corre, j.lecorre@ville-blanc-mesnil.fr, 01 45 91 70 10

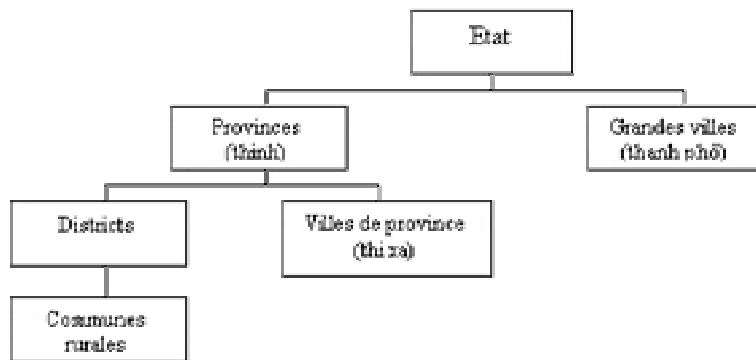
PARTENARIAT REGION ILE DE FRANCE – AFD

La région Ile de France, première région de France en terme de population et de PIB (10,9 millions d'habitants, 28 % du PIB national) est très active dans le domaine de la coopération décentralisée et est engagée sur plusieurs projets aux côtés de l'AFD ou d'autres bailleurs internationaux, notamment à Hanoï et Nouakchott.

COOPERATION REGION ILE DE FRANCE - VILLE DE HANOÏ

La coopération entre la région Ile de France et la ville de Hanoï a été initiée en 1989 et relancée en **1998** par la signature d'un **accord de coopération**. Cette coopération s'articule autour de plusieurs projets dans les secteurs de l'urbanisme, des transports, de la formation professionnelle, du patrimoine, de l'éducation et la formation.

- Etat de la décentralisation au Vietnam :



La réforme des collectivités territoriales de 1996 a instauré trois niveaux d'administration locale : 53 provinces et 4 grandes villes assimilées à des provinces ; 467 districts et des villes de provinces ; 9671 communes rurales.

Il s'agit plus de déconcentration que de véritable décentralisation. En effet, même si les collectivités territoriales vietnamiennes disposent d'une certaine marge de manœuvre dans la mise en œuvre des directives nationales, le pouvoir reste fortement centralisé.

Compétences : les trois niveaux de collectivités sont compétents pour la voirie, la santé et l'éducation et les communes sont de plus compétentes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers.

- Politique de l'AFD au Vietnam

Conformément au mandat qui lui a été confié en 1993 par les autorités françaises, l'AFD a initialement concentré ses interventions sur le secteur du développement rural. La définition de la ZSP en 1999, incluant le Vietnam, permet à l'AFD d'élargir ses champs d'intervention à partir de 2000 : enseignement technique et formation professionnelle, électrification rurale, appui institutionnel et financier à la BVADR (Banque Vietnamiennne pour l'Agriculture et le Développement Rural), alimentation en eau potable et développement urbain.

LE PARTENARIAT

- L'objectif du projet est de développer les transports en commun sur la ville de Hanoï afin de limiter le recours aux modes de transport individuels (voiture, moto, vélo...) et d'éviter la saturation de la ville. Pour cela la Région Ile de France, puis la Banque Mondiale et l'AFD ont aidé la ville d'Hanoï à développer un réseau de bus qui va être complété par la réalisation d'un tramway.

- La région Ile de France, la Banque Mondiale et l'AFD sont chacune partie prenante du projet à des stades différents ou sur des activités différentes. C'est la ville de Hanoï qui a été choisie pour être porteur du projet à tous les stades de celui-ci. Chacun de ces

trois acteurs agit dans le cadre de son partenariat avec la ville d'Hanoï ou avec le gouvernement vietnamien.

○ La région Ile de France a eu un rôle d'incitateur de programme. En effet, la ville de Hanoï a exprimé à la région Ile de France son besoin en matière de transports urbains collectifs et la région a ainsi mis en place un programme pilote d'expérimentation sur 3 lignes de bus en site propre. Face au succès de ces bus, le projet a été élargi à l'ensemble de la ville dans le cadre du programme Asia Trans de la Banque Mondiale. Dans le prolongement de ce programme un tramway va être réalisé. En attendant le début des travaux du Tram, d'ici 4 ans, l'AFD participe au financement du Plan de Développement Urbain (PDU) de Hanoï car le tramway entraîne une profonde modification des habitudes citadines et nécessite de véritablement repenser l'organisation de la ville.

COOPERATION REGION ILE DE FRANCE – COMMUNAUTE URBAINE DE NOUAKCHOTT

La région Ile de France soutient des associations de solidarité internationale intervenant sur le territoire mauritanien depuis 1993. La région a ainsi développé des projets dans les secteurs de l'habitat, de l'environnement, du développement local, de l'éducation et de la formation et de l'appui institutionnel.

○ Etat de la décentralisation en Mauritanie

L'organisation administrative de la Mauritanie subdivise le territoire en douze régions et un district, le district de Nouakchott qui a été transformé en communauté urbaine le 3 juillet 2001. Depuis 1986 le projet de décentralisation a eu pour résultat la création de 208 communes. Des élections municipales ont été organisées régulièrement depuis le premier scrutin pluraliste de 1990. Les régions sont à la fois des circonscriptions administratives de l'Etat et des collectivités territoriales. Elles sont soumises à la tutelle de l'Etat par un système de contrôle a priori.

Compétences : la législation transfère essentiellement aux communes des compétences dans les domaines des services urbains et des services sociaux de base (santé, éducation).

○ Politique de l'AFD en Mauritanie

Les projets d'investissements publics financés par l'AFD ces cinq dernières années s'articulent autour de trois thèmes stratégiques :

- la préservation de l'environnement (protection de parcs naturels),
- l'environnement économique et financier (amélioration de la gestion du port autonome de Nouadhibou, appui à la pêche artisanale, appui à la surveillance maritime du littoral, appui à la mise aux normes de sécurité de l'aéroport d'Atar, extension de la centrale électrique de Zouérate),
- la stabilité politique et sociale (développement urbain, désenclavement des quartiers défavorisés, collecte des ordures ménagères).

LE PARTENARIAT

L'une des premières préoccupations de la Communauté Urbaine (CU) de Nouakchott est l'accumulation des déchets dans les rues. La région Ile de France a mis en place dans le cadre son partenariat avec la CU de Nouakchott un programme de collecte primaire des déchets dans l'arrondissement de Toujounine. Il se déroule autour de plusieurs axes : la résorption des points noirs ; la sensibilisation des habitants ; la répartition des rôles entre les différents intervenants ; la détermination des sites de dépôts des ordures ménagères issues de la collecte primaire ; l'équipement en matériel (charrettes, fûts, etc). A terme, le programme appliqué à la municipalité de Toujounine s'étendra à l'ensemble de la ville de Nouakchott. L'AFD quant à elle met en œuvre un programme de collecte secondaire des déchets depuis les communes jusqu'au centre d'enfouissement technique.

○ Il n'y a pas de partenariat direct entre la Région Ile de France, l'Agence française de Développement et la Banque Mondiale mais chacun de ces trois acteurs est partenaire de la Communauté Urbaine de Nouakchott. Il convient de remarquer que l'AFD est partenaire de la CU de Nouakchott alors que celle-ci est plus souvent partenaire d'Etat et non de collectivités décentralisées.

○ La Banque Mondiale, l'AFD et les acteurs locaux ont défini une stratégie dans le secteur des déchets ménagers en 2003. Comme le projet nécessitait du temps pour se mettre en place, la région Ile de France a proposé de mettre en place une filière pilote avec un développement autonome. L'AFD a ainsi développé son programme global à partir du projet pilote de la région Ile de France.

○ Budget : l'Ile de France consacre 150 000 € à ce projet et l'AFD 2 millions d'€.

DIFFICULTES ET AVANTAGES DE CES DEUX PARTENARIATS

- Avantage de ce type de partenariat : dans les deux projets présentés en exemple on peut noter la complémentarité des différents acteurs. La région Ile de France a ainsi pu développer des programmes pilotes afin de procéder à des expérimentations avant de voir s'élargir ces projets au niveau de toute une ville ou de toute une communauté urbaine. Ces projets pilotes, de taille plus restreinte, sont plus rapides à mettre en œuvre et permettent de percevoir immédiatement les effets des premières actions entreprises avant de décider si ce projet doit être élargi, modifié ou abandonné. On retrouve ce type de projet pilote à Madagascar où la coopération de l'Ile de France avec Antananarivo a mené à un projet d'installation de fontaines d'eau qui a été ensuite élargi dans le cadre d'un programme de l'AFD.
- Point de blocage surmonté : les bailleurs de fonds tels que l'AFD et la Banque Mondiale ne regardent pas toujours les collectivités françaises comme des partenaires possibles car celles-ci sont encore de jeunes acteurs sur la scène de la coopération internationale. Néanmoins les collectivités françaises ont gagné en crédibilité ces dernières années et les représentants de la région Ile de France notent un changement de perception de la coopération décentralisée par les bailleurs internationaux. Le contact est beaucoup plus facile avec les représentants des bailleurs présents sur le terrain, comme les agences de l'AFD, car ils peuvent constater directement le sérieux des coopérations et des projets réalisés. Ce sont donc souvent les représentants des bailleurs sur le terrain qui incitent le siège à prendre en compte les projets de coopération décentralisée. Ceci est d'autant plus vrai pour la région Ile de France qui dispose d'experts sur place pour gérer ses projets et qui sont donc en contact permanent avec les représentant des bailleurs.

LES CONTACTS

Alain LE SAUX,
Conseil Régional d'Ile de France, Directeur des Affaires Internationales :
01.53.85.62.15, alain.lesaux@iledefrance.fr

Projet Vietnam	Projet Mauritanie
Responsable de la coopération avec la ville de Hanoï au Conseil régional d'Ile de France : Danielle Petit-Vu, daniele.petit-vu@iledefrance.fr	Responsable de la coopération avec la CU de Nouakchott au Conseil régional d'Ile de France : Arnaud Hure arnaud.hure@iledefrance.fr
Agence AFD à Hanoï Directeur : Edouard Danjoy 48 A rue Tran Phu - BP 137 Hanoï Tél (84 4) 823 67 64/65 - Fax 63 96 E-mail : afdHanoï@groupe-afd.org	Agence AFD à Nouakchott Directeur : Gilles Chausse Rue Mamadou Konaté prolongée BP 5211 Nouakchott Tél (222) 525 25 25/525 77 91 E-mail : afdnouakchott@groupe-afd.org http://www.france-mauritanie.mr/AFD/index.html
AFD, Coordonnateur Régional : Gérard Larose 5 rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12 laroseg@afd.fr	AFD, Coordonnateur Régional : Bich-Viet NGUYEN 5 rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12 nguyenbv@afd.fr

PARTENARIAT MONTREUIL - FAO

Ouverte sur le monde, Montreuil a depuis longtemps tissé des liens avec de nombreuses communes étrangères : Cottbus (Allemagne) en 1959, Grosseto (Italie) en 1971, Mytichi (Russie) en 1973, Slough (Angleterre) en 1989. S'appuyant à l'origine sur les jumelages traditionnels, l'action internationale s'est développée dans une logique de coopération mutuellement avantageuse pour les villes partenaires.

○ Etat de la décentralisation au Mali :

En 1985, la municipalité de Montreuil signe un jumelage – coopération avec le cercle de Yélimané au Mali, dont sont originaires la majorité des migrants montreuillois. Le cercle de Yélimané est un ensemble de 90 villages, situé dans la région de Kayes, à l'ouest du Mali, et qui regroupe 137 407 habitants (recensement de 1996) pour 5 700 m² de superficie. Organisé depuis 1997 en communes, ce cercle compte onze communes rurales et une commune urbaine. Le cercle de Yélimané est assez isolé des grandes villes et des axes routiers, d'où la difficulté à encourager de nouveaux comportements dans la population locale et à introduire des innovations économiques et sociales, malgré le courant des migrations temporaires vers les villes africaines et européennes. Déficitaires en productions céréalières, un grand nombre de familles vivent à la limite de la pauvreté, en particulier celles qui n'ont pas de migrants dans la famille. L'autosuffisance alimentaire n'est assurée que par des importations de céréales, disponibles dans les coopératives créées et financées dans des villages par les migrants.

○ Historique du partenariat :

Les projets de développement, réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée entre Montreuil et le cercle de Yélimané débutent à partir de 1992. Trois plans triennaux ont permis la réalisation de cinq micro-barrages (Kardidi, Diakala...), de 14 puits creusés ou réhabilités, des périmètres maraîchers (Takaba et Kodié) et la construction de la maison de l'amitié, où siège l'équipe chargée de l'exécution du programme et lieu de formation et d'échange. Ces plans ont obtenu l'apport financier du ministère des Affaires étrangères et de l'Union Européenne.

En 2003, la ville de Montreuil impulse une nouvelle dynamique dans son action internationale avec un projet de développement intégré. Le Programme d'Appui au Développement Durable de Yélimané (PADDY), d'un montant de 11 millions d'euros sur cinq ans, regroupe les gouvernements malien et vietnamien, des collectivités locales du Nord et du Sud, Montreuil et la province de Hai-Duong, l'association pour le développement du cercle de Yélimané (ADCYF) et l'agence de l'ONU spécialisée dans le développement agricole, la FAO. Le 26 octobre 2004, le PADDY est présenté officiellement et les premières actions de ce programme sont mises en oeuvre dès 2005.

Le PADDY vise l'accroissement de l'autosuffisance alimentaire et des revenus. Ses objectifs spécifiques sont :

- ✓ la production agricole dans une optique de développement durable,
- ✓ l'introduction de 800 Ha de riziculture,
- ✓ l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, la maîtrise de l'eau et les systèmes de la promotion d'un environnement socio-économique favorable,
- ✓ la création d'emploi pour réduire l'exode et l'émigration, l'apport de moyens d'actions supplémentaires pour les communes.

Ce programme s'insère dans les objectifs stratégiques du gouvernement de lutte contre la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des ruraux. Il renforce le processus de décentralisation en cours. Il responsabilise les acteurs de développement dans la mise en oeuvre des actions qu'il soutient et recherche l'expertise adéquat faisant appel, entre autre, à la coopération Sud-Sud avec le Vietnam et la province de Hai-Duong. La FAO soutient techniquement le montage et la mise en oeuvre du PADDY, grâce à son expérience en matière de sécurité alimentaire et de coopération Sud-Sud. La province de Hai-Duong, située à l'Est d'Hanoi, fournit une assistance technique avec l'intervention des experts de l'Institut Hydraulique de Hanoi et des agronomes vietnamiens, pour la mise en oeuvre des projets hydrauliques et agricoles.

POINTS DE BLOCAGE ET PERSPECTIVES

Plusieurs points de blocage ont été mis en avant par les collectivités et les institutions interrogées.

MECONNAISSANCE MUTUELLE

Les bailleurs internationaux ne connaissent pas forcément les actions des collectivités françaises, ni le fonctionnement de celles-ci ou les obligations auxquelles elles sont soumises. De plus les collectivités locales ne sont reconnues que depuis peu comme des acteurs crédibles sur la scène internationale.

De même la plupart des collectivités connaissent mal le fonctionnement des bailleurs qui, de part les budgets qu'ils mobilisent, apparaissent aux collectivités comme des partenaires inaccessibles, qui travaillent sur des projets d'une ampleur considérable non comparables à ceux mis en place par les collectivités.

Les différents exemples mis en avant dans cette étude montrent au contraire que ces deux types d'acteurs peuvent tout à fait collaborer. En effet les avantages qu'ils retirent de ces partenariats résultent justement de leur différence de taille et d'approche car leurs projets et leurs compétences se révèlent complémentaires.

FORT INVESTISSEMENT NECESSAIRE DE LA PART DES COLLECTIVITES

Certains des représentants des collectivités que nous avons interrogés ont souligné un problème lié à la taille des services de Relations Internationales dans les « petites » collectivités. En effet un partenariat avec un bailleur international peut demander un investissement important en temps et mobiliser presque une personne à temps complet, ce que beaucoup de collectivités ne peuvent se permettre en raison du coup que cela représente. Cet investissement en temps est notamment nécessaire en raison des procédures des bailleurs qui sont souvent assez lourdes.

PERTE D'IDENTITE POTENTIELLE POUR LA COLLECTIVITE

Certaines collectivités ont également mentionné le risque d'être dépossédées du projet de coopération et de n'être plus qu'un opérateur de l'institution internationale. Ce risque peut être surmonté si le partenariat avec l'institution est réel et que la collectivité affirme clairement sa stratégie en matière de coopération internationale.

VOCABULAIRE

Les différents acteurs du développement utilisent des termes souvent proches mais dont le sens peut varier d'un acteur à l'autre. Par exemple le terme « coopération décentralisée » pour l'Union Européenne ou la Banque mondiale revêt une acception plus large que dans le sens français puisqu'il inclut les coopérations menées par l'ensemble des organisations de la société civile, c'est à dire non seulement les collectivités locales, mais également les ONG et les entreprises privées. De même les termes « local », « régional », « sous-régional » peuvent avoir des sens différents d'un acteur à l'autre. Il est donc important de rester vigilant quant à l'emploi de certains termes et de s'assurer que les différents acteurs cherchant à monter un partenariat explicitent le sens des mots ou expressions employées afin d'éviter des incompréhensions et des pertes de temps.

TEMPS

Le temps nécessaire pour monter un projet est différent dans une collectivité locale et dans une institution internationale. Dans les deux cas il faut prendre en compte les délais d'instruction des dossiers, les délibérations ... Ces différents délais d'attente doivent être intégrés pour organiser au mieux les différentes phases du projet. Il s'agit d'éviter que les délais des deux partenaires ne se superposent et ralentissent l'avancée du projet.

CADRE JURIDIQUE

Les questions d'ordre juridique peuvent également poser problème car les organisations internationales n'ont souvent pour interlocuteur officiel que les Etats, de même que les collectivités locales n'ont pour interlocuteur que l'Etat français ou d'autres collectivités. La question de la capacité pour des collectivités locales de contracter avec des organisations internationales (et vice-versa) n'est pas tranchée. La plupart du temps les partenariats existant ne sont pas formalisés et ne se heurtent donc pas à cette question juridique. Des solutions peuvent néanmoins être trouvées au cas par cas si la formalisation s'avère nécessaire. Un accord peut par exemple être conclu entre l'organisation internationale concernée et l'Etat français qui délègue ensuite son pouvoir à la collectivité française.

WEBOGRAPHIE

BAILLEURS DE FONDS ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES :

www.afd.fr, site de l'Agence Française de Développement

www.isted.com, site de l'ISTED, diffuse de l'information sur les programmes urbains

www.citiesalliance.org, site de Cities Alliance, initiative Banque mondiale / ONU-Habitat

www.worldbank.org ou www.banquemondiale.org, site de la Banque mondiale

www.iadb.org, site de la Banque Interaméricaine de Développement

www.undp.org, site du Programme des Nations Unies pour le Développement

www.unesco.org, site de l'UNESCO

www.fao.org, site de la FAO

http://www.fao.org/tc/dcp/index_fr.asp : site du programme de Coopération Décentralisée de la FAO

www.europa.eu.int, portail de l'Union Européenne

www.europaid.eu.int, site de l'agence européenne de coopération

www.urbal.eu.int, site du programme Urbal

<http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm> : cellule entreprise et coopération à la représentation permanente de la France à Bruxelles

EXEMPLES DE PARTENARIATS :

<http://www.blancmesnil.fr/index.php?nkvcGFnZT01MQ>, jumelage Blanc Mesnil – Debre Dehan, en partenariat avec l'AFD

www.valde Loire.org, site de la mission Val de Loire, en particulier la section « Comprendre » /« Coopération Internationale »/[Développer la coopération de fleuve à fleuve](#) et [Parrainer l'inscription du delta du Niger](#)).

http://www.fao.org/tc/DCP/montreuil_fr.asp : présentation du projet PADDY, coopération Montreuil – Yélimané, en partenariat avec la FAO

http://www.fao.org/tc/DCP/savoie_fr.asp : présentation de la coopération Assemblée des départements de Savoie – Dessalines, en partenariat avec la FAO

Membres de l'AJECID et rédacteurs de l'étude

EVE DERRIENNIC

06.83.30.46.94, eve.derriennic@wanadoo.fr, n°3 rue de Molsheim 67 000 Strasbourg

PRINCIPAUX SUJETS TRAITES EN COOPERATION INTERNATIONALE :

Appui institutionnel (Projet PNUD d'appui administratif et législatif au Parlement libanais)
Coopération décentralisée (étude pour le PNUD sur la coopération décentralisée franco-libanaise ; 5 mois de stage en Conseil Régional)
Etudes économiques (notamment sur l'Egypte et l'Algérie pour l'Agence Française de Développement)
Spécialisation géographique : Afrique du Nord et Moyen-Orient
Langues : Anglais, Espagnol, Arabe

FORMATION :

DESS Développement, Coopération Internationale et Action Humanitaire, Paris I Panthéon Sorbonne (2003-2004), Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux (2000-2003)

EMMANUELLE CHEVALIER

4 rue de la tête noire 37000 TOURS, 06 25 79 47 61, chevalier_emmanuelle@hotmail.com

2002-04 – Mission économique de l'Ambassade de France à Rabat, MAROC – Service Financier

∞ Mise en oeuvre et gestion d'un don (7,6 M€) destiné au désenclavement du Nord du Maroc. Surveillance de l'avancement des projets et de l'affectation des fonds. Interface entre les différents acteurs.

∞ Suivi de la conjoncture et des réformes économiques ; Rédaction de notes régaliennes.

2001 – Thalès Engineering & Consulting, Paris – Département Développement et Coopération

∞ Réponse à 3 appels d'offre (UE) : Sélection des experts ; Montage de l'offre technique et financière.

∞ Étude remise au Ministère des Affaires Étrangères sur la place des opérateurs français dans les programmes européens de coopération avec le Maghreb et le Proche-Orient.

2000 – Fundesca (ONG locale), San Salvador, EL SALVADOR

∞ Dans le cadre d'un audit pour la Banque centre-américaine d'intégration économique (BCIE) : Création d'un outil d'évaluation de l'impact des projets financés par la banque sur le développement de la région.

∞ Travail de recherche sur l'impact économique et social des politiques d'ajustement en Amérique centrale.

Formation (2000) : DESS Développement Industriel et Évaluation de projets (*dans les pays en développement*), Université Paris I -Panthéon-Sorbonne, Institut d'étude du développement économique et social (IEDES)

CLARISSE PAOLINI

Email : clarissepaolini@yahoo.fr

Formation : Sciences Po Paris – DESS d'Affaires Internationales à l'Université Paris-Dauphine

Compétences linguistiques : Anglais, Espagnol, Russe

Expérience en coopération internationale :

2005	Mission d'évaluation du Programme d'Appui au Secteur d'Éducation de Base au Burkina Faso (financement Commission Européenne)
2004-2005	Commission Européenne, DG EuropeAid
2004	Ministère de l'Économie et des Finances, Direction du Trésor Étude sur la microfinance en Afrique de l'Ouest et réflexion sur la réforme des critères d'allocation de l'aide au développement française
2003-2004	PlanetFinance (études sur la microfinance)
2002-2003	Ambassade de France au Chili, Mission Économique

MARJOLAINE SOUCHON

07/10/78 – Mariée - 55, rue Gillibert - 13005 MARSEILLE
Tel : 04 .91.47.11.10/06.66.23.78.69 - margo.f@lycos.com

CHAMPS DE COMPETENCES

- montage de **filières exports agro-artisanales** Sud/Nord et maîtrise des critères du **commerce équitable**,
- maîtrise du **cycle du projet**, coordination de projets de développement local,
- création **d'outils de communication et d'éducation au développement**, intervention lors de conférences,
- connaissances sur le fonctionnement des collectivités territoriales, la gestion d'entreprise, ainsi que les bases utiles au commerce international
- montage de **dossiers et de propositions de financement**, réponse appels d'offre,
- organisation de séances de **formation et de réunions**.

FORMATION

- **Maîtrise LEA Langues étrangères option commerce et affaires internationales**
- **DESS Gestion et Dynamisation du développement** : formation centrée sur les problématiques et les stratégies du développement tant au plan international dans les pays émergents et/ou en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, que sur le plan local et régional en France
- **espagnol** : courant **anglais** : bonne maîtrise

BEATRICE RAY

Mob : 0033(0)603189057, Mail : raybea@hotmail.com, 85bis rue Chanzy 24000 Périgueux

Expériences 5 ans en coopération internationale/Europe

Conception et réalisation de Projet ASI Cirqu'oui - 4 ans Budget 100000 € 1 permanent en 2005 : « déployer un réseau d'intervenants chargé de concevoir des projets socio-éducatif pour des enfants et de la formation d'acteurs locaux via une éthique de coopération durable et porté par des jeunes ». Faire du « droit au loisir » et « à la participation » de la convention des droits de l'enfant de Genève une réalité, ici et ailleurs.

Zone géographique : Balkans, Niger, Burkina Faso, Maroc, Aquitaine

Jeune Expert AJECID/MAE : Mission d'évaluation des Fonds de Solidarité Prioritaires (F.S.P.) mobilisateurs 3 mois. Mise en place d'une base de donnée et établissement d'une enquête qualitative par entretien, des bonnes pratiques

Zone géographique : réalisé de France majoritairement des projets de la ZSP

Office de coopération EuropeAid (Europe, Caucase, Asie centrale) Commission Européenne Unité A1/A3 - Coordination géographique/unité opérationnelle : développement social et institutionnel. *Suivi et analyse* des dossiers afférents aux Balkans (Bruxelles) *Monitoring, évaluation et sélection qualitative* de projets « Droit de l'Homme » (Belgrade)

Objectifs professionnels : Utiliser mes acquis académiques (collège d'Europe Science Po, Dea d'économie et sociologie du travail) enrichis par ma pratique professionnelle (formation continue en : Management Cycle de projet, Bailleurs de fond, conseiller d'éducation jeunesse populaire) en CID dans le domaine de l'insertion/formation et de la jeunesse au service de projet motivant d'évaluation ou de partenariat.

MATTHIEU LEYSSALLE

56, rue des panoyaux 75020 Paris - Tél. / Fax : 01.46.36.44.34. Email : mattleyss@free.fr

Formation : En cours : DESS d'analyse économique du développement, Université Paris X.

Juin 2004 : Maîtrise d'économétrie, option gestion quantitative, Université Paris X.

Expériences professionnelles

En cours : Assistant de chargé de mission (stage), bureau de l'évaluation, MAE, Paris..

Depuis janvier 2003 : Chargé de mission (CDI), Association Universitaire de Coopération Internationale (AUCI), Nanterre..

Mémoires, étude : Avril 1998 : Voyage d'étude et de formation à la Grameen Bank, (microfinance), entretien avec son fondateur Muhammad Yunus et M. A. Ventura, fondateur de Planet - finance.

Etudes : « Population et économie, les grands paradigmes », « Stabilité financière en tant que bien public mondial », « Education et développement, dans quelle mesure peut-on fonder une politique de s ressources humaines sur la théorie de l'investissement en capital humain ? ».

ANNA-LIVIA SUSINI

06 62 86 25 26, alsusini@yahoo.fr, 12, bis rue des Marronniers, 75116 PARIS

FORMATION

2003-2004 **Master de recherche Sciences Politiques, Institut des Hautes Études d'Amérique Latine (IHEAL)-Recherches programme européen URB-AL**, Université La Sorbonne Paris III.

2001-2003 **Maîtrise en Sciences et techniques « Cultures et économies européennes »**, Université de Provence Aix- Marseille I, **Séjour ERASMUS** (février – juillet 2002), Universidad de Alicante- Espagne

2000-2001 **Licence Histoire**, Université de Provence Aix- Marseille I

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Février 2005 **Coordinatrice projets éducatifs internationaux, Barcelona, Espagne**

Sept. 2004 – Oct. 2004 **Issy-Média, Assistante, « Congrès mondial de la démocratie » et Séminaire URB-AL « La démocratie dans la ville », ville d'Issy-les-Moulineaux**

Juin 2004 **Congrès URB-AL, Malaga, Espagne, réseau n°6 « environnement urbain » :**

2003 – 2004 **Association Initiative Europe Conseil, Chef de projets ONG Médecins sans frontières, Organisation de conférences**

Fév. 2003 – Juin 2003 **« Fondation Interarts », Cabinet de consultant européen, Centre de recherche en politique urbaine et culturelle, Barcelone, Chargée de mission**

Langues étrangères : Anglais, Espagnol, Portugais, Italien